



**DELIBERATION N° 25/192 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE LABEL "PAESI È CITÀ IMMERSIVI" : MODALITÉS DE
GOUVERNANCE ET ENGAGEMENT DE LA PHASE PRÉALABLE DE
DÉPLOIEMENT**

**CHÌ APPROVA U STAMPIGLIA "PAESI È CITÀ IMMERSIVI": MUDALITÀ DI
GUVERNENZA È AVVIATA DI A FASA PRELIMINARE DI MESSA IN OPERA**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 5 décembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Antoine-Joseph PERALDI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Elisa TRAMONI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à Mme Françoise CAMPANA
M. Paul-Félix BENEDETTI à Mme Véronique PIETRI
M. Didier BICCHIERAY à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Jean-Marc BORRI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Joseph SAVELLI
Mme Paule CASANOVA-NICOLAI à M. Georges MELA
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
Mme Vanina LE BOMIN à M. Saveriu LUCIANI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Antonia LUCIANI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à Mme Elisa TRAMONI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Paula MOSCA à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Paul PANZANI à Mme Frédérique DENSARI
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Jean-Charles GIABICONI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Santa DUVAL

M. François SORBA à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

M. Hervé VALDRIGHI à Mme Sandra MARCHETTI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Angèle CHIAPPINI, Christelle COMBETTE, Flora MATTEI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse et notamment son article 7,
- VISTU** a leghji n° 2002-92 di u 22 di ghjinnaghju di u 2002 rilativa à a Corsica è in particulari u so articulu 7,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53,
- VISTU** u Codici ghjinirali di i cullittività tarriturali, titulu II, libru IV, IVa parti è spicialmenti i so articuli L.4421-1 à L.4426-1 è R.4425-1 à D.4425-53,
- VU** l'article L. 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif, aux compétences partagées des collectivités territoriales en matière de culture et de promotion des langues régionales,
- VISTU** l'articulu L. 1111-4 di u Codici Ghjinirali di i Cullittività Tarriturali relativu à i cumpitenzi spartuti di i cullittività tarriturali in u duminiu di a cultura è di a prumuzioni di i lingui rigiunali,
- VU** la délibération n° 15/083 AC de l'Assemblée de Corse du 16 avril 2015 approuvant le plan « Lingua 2020 per a nurmalizazione di a lingua corsa è u prugressu versu una sucetà bislingua »,
- VISTU** a dilibrazioni n°15/083 AC di l'Assemblea di Corsica di u 16 d'aprili di u 2015 appruvandu u Pianu « Lingua 2020 par a nurmalizzazioni di a lingua corsa è u prugressu versu una sucità bislingua »,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VISTU** a dilibrazioni n° 21/119 AC di l'Assemblea di Corsica di u 22 di luddu di di u 2021 aduttendu u quattru ginirali d'organizzazioni è di u seguitu di i riunioni publichi di l'Assemblea di Corsica, mudificata,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégations d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
- VISTU** a dilibrazioni n° 21/122 AC di l'Assemblea di Corsica di u 22 di luddu di u 2021 chî porta diligazioni d'attribuzioni di l'Assemblea di Corsica à u Cunsigliu isicativu di Corsica è à u so Prisidenti,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse, du 18 novembre 2021, portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VISTU** a dilibrazioni n°21/195 AC di l'Assemblea di Corsica di u 18 di nuvembri di u 2021 chî porta accunsentu di u regulamentu bughjittariu è finanziariu di a Cullittività di Corsica,
- VU** la délibération n° 22/088 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juin 2022,

- VISTU** adoptant le rapport relatif à l'immersion, une stratégie au service de l'apprentissage et la pratique de la langue corse,
a dilibrazioni n° 22/088 AC di l'Assemblea di Corsica di u 30 di ghjunghju di u 2022, aduttendu u raportu nant'à l'immirzioni, strategia à sirvizi di l'imparera è a pratica di a lingua corsa,
- VU** la délibération n° 22/165 AC de l'Assemblée de Corse du 24 novembre 2022, prenant acte du rapport d'orientation sur la politique linguistique,
- VISTU** a dilibrazioni n° 22/165 AC di l'Assemblea di Corsica di u 24 di nuvembri di u 2022, chì pidda attu di u raportu d'urientazioni nant'à a pulitica linguística,
- VU** la délibération n° 25/158 AC de l'Assemblée de Corse du 30 octobre 2025 approuvant la création du label « Paesi è Cità immersivi »,
- VISTU** a dilibrazioni n° 25/158 AC di l'Assemblea di Corsica di u 30 d'ottobre di u 2025 chì approva a creazione di a stampiglia « Paesi è Cità immersivi »,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
NANT'À raportu di u Prisidenti di u Cunsigliu isicutivu di Corsica,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,
NANT'À raportu di a Cummissioni di l'aducazioni, di a Cultura, di a Cuisioni Suciali è di l'Imbuschi Sucitali,
- APRES** avis n° 2025-52 du Conseil Economique, Social, Culturel et Environnemental de Corse en date du 16 décembre 2025,
- DOPU À** avvisu n° 2025-52 di u Cunsigliu Economicu, Suciali, Culturali è Ambiintali di Corsica di u 16 di dicembre di u 2025,
- APRES** avis n° 2025-16 de l'Assemblea di a Giuventù en date du 15 décembre 2025,
- DOPU À** avvisu n° 2025-16 di l'Assemblea di a Giuventù di u 15 di dicembre di u 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (53) : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe

VANNI, Charles VOGLIMACCI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la composition du Comité de pilotage telle que définie dans le rapport annexé à la présente délibération.

ARTICULU PRIMU

APPROVA a cumposizione di u cumitatu di pilutaghju cum'è prupostu ind'è u raport annessu à a presente deliberazione.

ARTICLE 2 :

DECIDE du lancement immédiat d'un Appel à Manifestation d'Intérêt destiné à sélectionner au moins trois communes pilotes.

ARTICULU 2 :

DECIDE di u lanciù, subito avà, d'una Chjama à Manifestazione d'Interessu da sceglie à u minimu trè cumune capifila.

ARTICLE 3 :

APPROUVE le calendrier opérationnel proposé, courant jusqu'à la présentation de la charte finalisée en avril 2026.

ARTICULU 3 :

APPROVA u calendariu uperaziunale prupostu, chì v'è sin'à a prisentazione di a cartula in a so forma finale à u mese d'aprile di u 2026.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site de la Collectivité de Corse.

ARTICULU 4 :

Quista dilibarazioni sarà publicata suttu forma numerica nant'à u situ di a Cullittività di Corsica.

Ajacciu, le 18 décembre 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

5 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 18 ET 19 DÉCEMBRE 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**STAMPIGLIA "PAESI È CITÀ IMMERSIVI": MUDALITÀ DI
GUVERNENZA È AVVIATA DI A FASA PRELIMINARE DI
MESSA IN OPERA
LABEL "PAESI È CITÀ IMMERSIVI" : MODALITÉS DE
GOUVERNANCE ET ENGAGEMENT DE LA PHASE
PRÉALABLE DE DÉPLOIEMENT**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Lors de la session d'octobre 2025, l'Assemblée de Corse a adopté un rapport (délibération n° 25/158 AC) précisant les principes, les objectifs et les orientations structurantes du futur label "Paesi è Cità Immersivi". Ce dispositif représente un outil stratégique majeur au service de la politique linguistique de la Collectivité de Corse, en visant à créer des espaces où la langue corse est présente, vécue et pratiquée dans l'ensemble des dimensions de la vie quotidienne : institutionnelle, sociale, éducative, économique et culturelle.

Le label "Paesi è Cità Immersivi" a vocation à constituer une démarche progressive, participative et exigeante, fondée sur la visibilité, l'usage et la transmission de la langue corse dans l'espace public. Pour en garantir la solidité conceptuelle et la faisabilité opérationnelle, le rapport d'octobre 2025 a prévu la création d'un comité de pilotage (COFIL) chargé de rédiger la charte du label et de définir le cadre méthodologique et les différentes étapes de sa mise en œuvre.

Le présent rapport poursuit trois finalités complémentaires :

- 1/ Formaliser la composition du Comité de pilotage, en veillant à une représentation équilibrée des différentes institutions et acteurs impliqués dans la promotion de la langue corse ;
- 2/ Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) destiné à identifier à minima trois communes pilotes - une grande ville, une ville moyenne et un village - qui constitueront les premiers territoires d'expérimentation du label ;
- 3/ Arrêter un calendrier précis, permettant d'articuler l'ensemble des étapes conduisant à la présentation de la charte finalisée lors de la session de fin avril 2026.

Dans cette perspective, il importe de garantir à la fois la qualité du travail préparatoire, la coordination entre les services de la Collectivité, la mobilisation des acteurs du terrain et la lisibilité politique du processus. Le présent rapport s'inscrit dans une logique de structuration de l'action publique en matière linguistique et vise à inscrire durablement la démarche d'immersion territoriale dans la stratégie globale de revitalisation du corse portée par la Collectivité de Corse.

I. Composition du Comité de pilotage

Le Comité de pilotage constitue l'instance stratégique et méthodologique du projet. Il est chargé d'assurer la cohérence du dispositif, d'accompagner le travail technique de la direction de la langue corse, de veiller à la qualité de la démarche participative

et de contribuer à la rédaction de la charte du label.

Sa composition, volontairement élargie, permet d'associer l'ensemble des institutions représentatives, les acteurs culturels et associatifs, et les structures expertes dans le domaine linguistique.

Représentants de la Collectivité de Corse (8) :

La Direction Lingua Corsa assurera l'accompagnement et le suivi administratif et technique du Copil et en sera donc membre de fait.

Le Président du Conseil exécutif ou son représentant ;
La Présidente de l'Assemblée de Corse ou son représentant ;
Le Président du groupe « Fà Populu Inseme » ou son représentant ;
Le Président du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse » ou son représentant ;
Le Président du groupe « Avanzemu » ou son représentant ;
Le Président du groupe « Core in Fronte » ou son représentant ;
Le Président du groupe « Un'Altra Strada » ou son représentant ;
L'élue non-inscrite.

Représentants de l'Université de Corse (2) :

Le Président de l'Université de Corse ou son représentant ;
Une personnalité qualifiée désignée par l'Université de Corse.

Représentants de l'Assemblea di a Ghjuventù (2) :

Un Vice-président de l'Assemblea di a Ghjuventù ou son représentant ;
La Présidente de la commission « Cultura, Lingua è Ambiente » ou son représentant.

Représentants des communes et intercommunalités (3) :

Un représentant de la Chambre des Territoires ;
Le Président de l'Association des maires du Cismonte ou son représentant ;
Le Président de l'Association des maires du Pumonte ou son représentant.

Représentants des acteurs culturels et associatifs (8) :

La Présidente du CESEC ou son représentant ;
Le Président de la commission « Lingua corsa è u so sviluppu » du CESEC ou son représentant ;
Un représentant du Collectif Parlemu Corsu ;
Un représentant du Collectif Femula Campà ;
Un représentant de l'association Scola Corsa ;
Un représentant de l'ADECEC ;
Un représentant des Case di a lingua ;
Un représentant de l'Académie de Corse.

Cette composition pourra évoluer – à l'initiative du Comité de pilotage - en fonction des besoins et des enjeux identifiés.

II. Appel à Manifestation d'Intérêt pour les communes pilotes

L'Appel à Manifestation d'Intérêt constitue l'outil permettant d'identifier au minimum trois collectivités volontaires souhaitant s'engager dans une démarche exigeante d'expérimentation de l'immersion territoriale. Le choix d'un panel représentatif (une grande ville, une ville moyenne, un village) permettra d'appréhender la diversité des contextes, enjeux et capacités d'action.

La période de réserve électorale relative aux élections municipales courant jusqu'au mois d'avril 2026, les collectivités retenues comme sites pilotes ne seront pas amenées à engager de nouvelles actions publiques ou à procéder à des annonces pouvant être assimilées à des décisions opérationnelles. Leur rôle consistera principalement à fournir au Comité de pilotage, par l'intermédiaire de la Direction de la langue de la Collectivité de Corse, un ensemble d'éléments d'analyse et d'observation, indispensables à la construction de la future charte du label Paesi è Cità Immersivi.

À ce titre, les communes pilotes seront invitées à participer à un travail d'étude, de diagnostic et de qualification des pratiques existantes. Elles contribueront notamment à :

- documenter un état des lieux : dispositifs déjà mis en place, actions menées en matière de langue, signalétique, médiation culturelle, services publics ou initiatives citoyennes ;
- identifier les marges de progression : leviers pouvant être activés, potentiels d'amélioration, ressources mobilisables à court et moyen terme ;
- faire remonter les contraintes et problématiques rencontrées : difficultés organisationnelles, besoins en ingénierie, enjeux de formation des agents, obstacles juridiques, techniques, ou financiers, attentes particulières des territoires ;
- échanger avec les services de la Collectivité de Corse lors des visites de terrain et des entretiens, afin d'alimenter une compréhension précise des réalités territoriales.

Ce travail, strictement analytique et non décisionnel, permettra de nourrir la rédaction de la charte par le comité de pilotage, en garantissant que celle-ci soit élaborée à partir d'expériences concrètes et de situations représentatives de la diversité. Les communes pilotes deviendront ainsi des sites d'observation et d'expertise, contribuant à la définition d'un cadre de labellisation réaliste, opérationnel et adapté aux différentes réalités.

Les collectivités intéressées devront présenter :

- une lettre de candidature motivant leur engagement ;
- un diagnostic initial de la présence et de l'usage du corse dans les services publics, la vie associative et l'espace public ;
- les actions linguistiques éventuellement déjà engagées ;
- la désignation d'un référent, technique de préférence afin de ne pas interférer avec les enjeux de réserve électorale.

La direction de la langue corse effectuera l'analyse des dossiers, avant transmission des propositions au Copil. Les sites retenus seront présentés à l'Assemblée de Corse lors de la session de janvier 2026.

III. Calendrier opérationnel

Le calendrier proposé vise à conjuguer efficacité administrative, cohérence institutionnelle et visibilité politique, tout en respectant le cadre imposé par la réserve électorale :

- **Ce jour**, adoption du présent rapport par l'Assemblée de Corse (formalisation du Comité de pilotage et lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt disponible sur le site et les réseaux sociaux de la Collectivité de Corse) ;
- **19 janvier 2026**, clôture de l'AMI et réception de l'ensemble des candidatures par la direction de la langue ;
- **Fin janvier 2026**, analyse des candidatures et présentation en session de l'Assemblée de Corse des sites retenus ;
- **Février à avril 2026**, travail de la direction de la langue avec les collectivités pilotes (visites de terrain, diagnostics approfondis, recensement des besoins, identification des leviers d'action spécifiques à chaque territoire) et travail du Comité de pilotage (séances de travail régulières, rédaction collaborative de la charte du label, harmonisation des critères, engagements et niveaux de labellisation) ;
- **Fin avril 2026**, session de l'Assemblée de Corse, présentation de la charte finalisée "Paesi è Cità Immersivi" et lancement officiel du label à l'échelle de l'ensemble des communes de Corse, accompagné d'un programme de valorisation publique et de visites de terrain.

En temps masqué, un travail a déjà été engagé par la direction de la langue afin d'identifier les besoins financiers du dispositif, et donc son impact budgétaire. Ce travail sera complété, à la fois par les remontées de terrain via les sites pilotes, et par les réflexions du Comité de pilotage.

Il est donc proposé à l'Assemblée de Corse, après en avoir délibéré :

- **D'approuver** la composition du Comité de pilotage telle que définie dans le présent rapport ;
- **De décider** du lancement immédiat d'un Appel à Manifestation d'Intérêt destiné à sélectionner au moins trois communes pilotes ;
- **De valider** le calendrier opérationnel proposé, courant jusqu'à la présentation de la charte finalisée en avril 2026.

Vi pregu di deliberanne.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.